

Procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil municipal de la Municipalité de Lac-Tremblant-Nord, sous la présidence de la mairesse, tenue le 1^{er} septembre 2026, à 18 h par visioconférence à laquelle assistaient :

Madame La Mairesse Kimberly Meyer

Madame et Messieurs les Conseillers :

Madame Barbara McDonald
Monsieur Philippe Couture
Monsieur Eric Lessard
Monsieur Jean Cloutier
Monsieur Peter Richardson
Monsieur Christian de Varennes

Assiste également à la séance, Madame Stéphanie Carriere, secrétaire-trésorière

CONVOCATION

La séance se tient selon les dispositions du *Code Municipal du Québec*. Les membres présents formant quorum et consentant à la tenue de la présente séance conformément au *Code Municipal du Québec*. La mairesse déclare la présente séance légalement convoquée et procède à l’ouverture de la séance.

1. Constatation du quorum

La secrétaire-trésorière certifie que l’avis de convocation de la présente séance a été dûment signifiée à tous les membres du conseil plus de deux jours avant le jour fixé pour la séance.

2. Résolution 2026-09-105 - Adoption de l’ordre du jour.

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur le conseiller Peter Richardson

ET RÉSOLU À L’UNANIMITÉ :

D’adopter l’ordre du jour suivant :

- 1. Ouverture de la séance et constatation de quorum;
- 2. Adoption de l’ordre du jour;
- 3. Autorisation de signer une transaction relative à une fin d’emploi;
- 4. Période de questions;
- 5. Levée de la séance.

3. Résolution 2026-09-106 - Autorisation de signer une transaction relative à une fin d’emploi;

CONSIDÉRANT le litige opposant la Municipalité de Lac Tremblant Nord à l’employée portant le matricule 1008;

CONSIDÉRANT que les parties souhaitent un règlement à l’amiable au moyen d’une transaction;

CONSIDÉRANT qu’il est dans l’intérêt de la Municipalité de conclure cette transaction afin d’éviter la poursuite de procédures ou de réclamations relativement aux faits visés par celle-ci;

CONSIDÉRANT que les modalités de la transaction ont été soumises au conseil municipal et que celui-ci les juge acceptables;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur le conseiller Philippe Couture

ET RÉSOLU :

D'autoriser la Municipalité de Lac Tremblant Nord à conclure une transaction avec l'employée portant le matricule 1008 afin de régler définitivement le litige entre les parties, conformément aux modalités présentées au conseil municipal;

D'autoriser Mme Stéphanie Carrière, directrice générale et greffière-trésorière, à signer, pour et au nom de la Municipalité, ladite transaction ainsi que tout document requis ou nécessaire à sa mise en œuvre;

D'autoriser Mme Carrière à poser tout geste nécessaire afin de donner plein effet à la présente résolution, et à verser le montant de l'indemnité prévue à la transaction.

QUE la transaction prévoit une quittance complète et finale entre les parties sous réserve de ses modalités;

QUE la transaction soit conclue sans admission de responsabilité de la part de la Municipalité;

QUE les documents et renseignements relatifs à cette transaction soient traités conformément aux dispositions législatives applicables en matière de confidentialité et d'accès à l'information.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

4. Période d'intervention des membres du conseil

5. Résolution 2026-09-107 - Levée de la séance

L'ordre du jour étant épuisé,

Il est PROPOSÉ par : Monsieur le conseiller Peter Richardson

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ,

Que la séance soit déclarée close et levée à 18 h 05.

(S)

Madame Kimberly Meyer
Mairesse

(S)

Madame Stéphanie Carriere
Secrétaire-trésorière